

Soumis par Jan Johnston

Ci-joint, vous trouverez le sommaire d'une réunion tenue le 22 septembre sur la réforme électorale. Selon l'un des participants : « Avoir cette discussion avec des amis et des voisins était une belle occasion de m'investir davantage dans notre système démocratique et d'en savoir plus à ce sujet. »

Résultats de l'activité sur la réforme électorale

Le jeudi 22 septembre, Bill et Jan Johnston ont organisé un dialogue de trois heures sur la réforme électorale à notre maison à Vancouver, au Canada.

Liste des participants :

Bill Johnston : *Diplomate canadien (retraité), membre du conseil d'administration de Rose Charities et de StreetInvest*

Leonard Schein : *Fondateur du Festival international du film de Vancouver, membre des conseils d'administration de la Coast Mental Health Foundation, d'Ecojustice et d'InspireHealth.*

Margot Young : *Professeure à la Peter A. Allard School of Law de l'Université de Colombie-Britannique dans les domaines du droit constitutionnel et de la justice sociale.*

Kathryn Pedersen : *Conseillère, Autorité scolaire francophone*

Alvin Wasserman : *Président de Wasserman + Partners Advertising*

Kathryn Spracklin, *gestionnaire, Planification stratégique et politique, Legal Services Society*

Jan Johnston : *Révisseur, Working Words.*

Ordre du jour de la réunion :

- Présentation du dialogue sur la réforme électorale
- Solutions de remplacement au système majoritaire uninominal à un tour
- Vote obligatoire
- Référendum
- Rôle du député
- Vote en ligne ou électronique
- Suppression des obstacles

Le président distribue des trousseaux d'information indiquant les différents modes de scrutin, les principes directeurs du Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE), le résumé du Mouvement pour la représentation équitable au Canada (MREC) intitulé « Faites compter chaque vote », et les résultats de la dernière élection.

1. Présentation du dialogue sur la réforme électorale

Les membres du groupe s'entendent pour dire que le système majoritaire uninominal à un tour ne sert pas bien le Canada et qu'une réforme électorale est nécessaire pour rééquilibrer les principes démocratiques, à savoir les taux de participation (particulièrement chez les jeunes), l'équilibre régional, la diversité canadienne (c.-à-d. le sexe, la race, les différences entre les régions rurales et urbaines) ainsi qu'une plus grande collaboration parmi les partis et les députés.

2. Systèmes de remplacement

Scrutin majoritaire plurinominal (SMP) proportionnel : Malgré la préoccupation soulevée voulant que le scrutin préférentiel (SP) puisse nuire aux plus petits partis et à la diversité, l'option du SMP est privilégiée à l'unanimité en raison de ses résultats proportionnels, du maintien de la représentation locale et régionale et de sa relative simplicité.

Vote alternatif (VA) – majoritaire : Le groupe rejette le VA en s'inquiétant du fait qu'il profite aux plus grands partis enracinés et ne donne pas de résultats proportionnels.

Scrutin à vote unique transférable (VUT) proportionnel : Le groupe pense que la formule serait trop complexe en ce qui a trait aux seuils pour chaque candidat, et qu'elle peut donner un avantage injuste aux principaux partis qui seraient en mesure de trouver et d'élire plus de candidats, particulièrement dans les plus grandes circonscriptions.

Représentation proportionnelle rurale-urbaine (RPRU) : L'une des principales raisons du rejet de cette option est la crainte qu'elle se traduise par un gouvernement encore plus imposant; certains membres du groupe trouvent qu'il y a déjà trop de députés à Ottawa.

Le groupe discute du scrutin à deux tours français, qui est présenté comme le système le plus simple à mettre en œuvre (aucun changement de circonscription, aucune circonscription plurinominal et chaque député représente une majorité d'électeurs dans sa circonscription). Les personnes en faveur sont d'avis que cela permet aux électeurs d'avoir une deuxième chance de voter pour leur candidat préféré, incite les candidats des principaux partis à négocier dans divers domaines d'intérêt et entraîne ainsi une plus grande représentation de l'électorat, en plus d'être facile à comprendre et à mettre en œuvre. Les personnes qui sont en défaveur d'un tel système affirment qu'il a les mêmes désavantages que le système majoritaire uninominal à un tour et que les partis enracinés continueraient de dominer.

3. Vote obligatoire

Le consensus est que le vote obligatoire n'est pas démocratique et qu'il pourrait en fait être inconstitutionnel. Le groupe préfère encourager et récompenser les gens plutôt que de les pénaliser ou de les punir.

4. Référendum

Chaque membre du groupe affirme sans équivoque être contre un référendum en raison du grand nombre de questions connexes qui pourraient compromettre le scrutin public. De plus, une élection qui tient compte de la représentation proportionnelle constitue en soi un référendum, ou à tout le moins un mécanisme de participation démocratique. De la même façon, la Commission de la Chambre des communes est un dispositif démocratique.

5. Rôle du député

Le groupe exprime une volonté générale, mais pas unanime, que les députés puissent voter selon leur conscience et ainsi refléter les opinions de leurs

électeurs, plutôt que de suivre l'idéologie de leur parti dans le cadre de votes partisans. Pour certains membres du groupe, il est évident qu'il faut soutenir une discipline de parti, quoique moins partisane.

6. Vote en ligne ou électronique

Il y a consensus sur le fait que les risques liés à la sécurité sont trop importants pour recommander cette approche de façon universelle, que le système fondé sur le papier actuel fonctionne et que le fait de se présenter en personne renforce le sens d'une communauté démocratique et l'importance de la participation des électeurs. (Référence au fiasco de la Floride)

7. Suppression des obstacles

Voici certaines des suggestions énoncées pour faciliter le vote :

- Prolonger la période actuelle de 3 heures de congé pour voter prévue par la loi. Un des membres suggère de donner une demi-journée ou une journée de congé pour voter avec un avertissement selon lequel une preuve que ce temps a bel et bien été utilisé pour voter soit fournie, par exemple sous forme de billet estampillé au bureau de scrutin. (Le groupe reconnaît que cette mesure pourrait s'avérer dispendieuse pour les employeurs.)
- Faciliter la mise en place de procédures d'identification plus simples, notamment l'attestation d'un voisin.
- Rendre le milieu des bureaux de scrutin moins sombre et plus agréable.
- Installer des bureaux de scrutin à chaque école, université et collège publics.
- Encourager plus de jeunes à voter en intégrant l'éducation civique au programme tant au primaire qu'au secondaire est jugé essentiel par le groupe.
- Ajouter des bureaux de scrutin par anticipation.